Université des Antilles

Délibération n° 2025-09
Programmation prévisionnelle des actions CVEC 2025

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 6 février 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de l'approbation de la programmation prévisionnelle des projets relatifs à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'université des Antilles pour l'année 2025.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 24	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La programmation prévisionnelle des actions CVEC pour l'année 2025 conformément à l'annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 février 2025

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Programmation prévisionnelle 2025

cvec

Contribution Vie Étudiante et de Campus

1. Budget Initial

1.1 Recettes

Le montant de la CVEC est de **103 euros** pour l'année universitaire 2024-2025 en raison de l'indexation du montant de la CVEC sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Sur la base des 10 729 étudiants inscrits en septembre 2024, la recette issue du reversement par le CROUS aux établissements affectataires a été estimée à 750 000 euros au budget initial. Le réajustement de cette recette sera opéré lors du budget rectificatif et après notification du droit final à percevoir.

Par ailleurs, poursuivant la dynamique d'utilisation des crédits non utilisés les années précédentes, un prélèvement sur fonds de roulement est effectué à hauteur de 460 382, 46 euros.

L'objectif poursuivi est de permettre l'ouverture des crédits aux différents porteurs de projets afin de débuter la réalisation des actions au plus vite.

1.2 Dépenses

Tenant compte des projets validés lors de la commission politique d'octobre 2024, le budget initial pour la CVEC s'élève à **1 210 382,45 euros**.

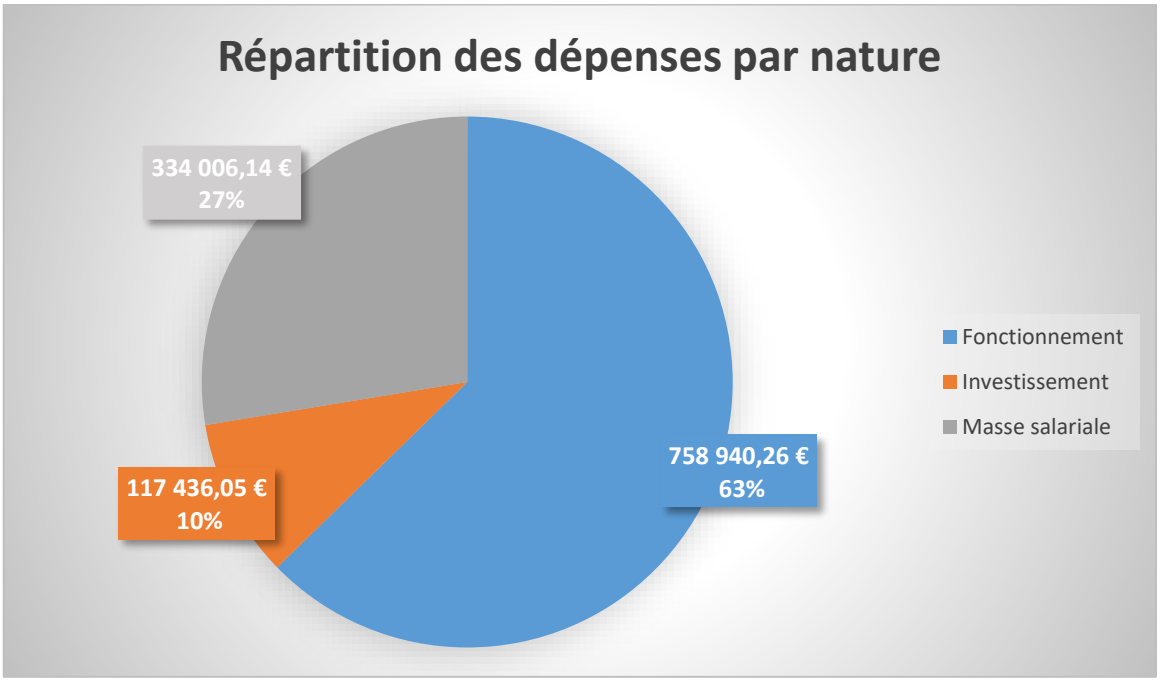

2. Programmation prévisionnelle

68 projets ayant reçu un avis « favorable » ou « favorable sous réserve » lors de la dernière commission politique, tenue en novembre 2024.

Fort de leur succès lors des premières phases, le SCD porte cette année 9 projets d'aménagement des espaces des BU des Antilles. Les dotations du SUMPPS, SUAPS et BVE ont été maintenues. Il est à noter, une dotation de 40 000 euros à l'attention du bureau des affaires culturelles, dont le détail de la programmation sera communiqué ultérieurement.

Le prochain appel à projets permettra de finaliser la programmation, ainsi que l'étude des actions soumises au fil de l'eau. Le tableau en annexe liste les projets programmés sur l'exercice.